



EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL
SESSION 2023

EPREUVE ECRITE :

A partir d'un dossier comprenant différentes pièces, résolution d'un cas pratique portant sur les missions incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et notamment sur les missions d'encadrement.

Durée : 2 heures
Coefficient : 1

CONSIGNES A LIRE AVANT LE COMMENCEMENT DE L'EPREUVE

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni signature ou paraphe, ni votre numéro de convocation.
- Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne,) **autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**
- Sauf consigne particulière figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner.
Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur, pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.
- Votre identité devra uniquement être reportée dans le coin cacheté de la copie. Vous devrez rabattre la partie noircie et la coller en humectant les bords.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Le sujet comprend 12 pages, celle-ci comprise.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué

CONTEXTE :

Vous êtes agent de maîtrise au sein des services techniques municipaux d'une collectivité de 6500 habitants sur un poste de responsable d'une équipe pluridisciplinaire, composée de :

- 3 agents de polyvalence en voirie, (petits travaux et propreté urbaine)
- 3 agents polyvalents, (corps d'états bâtiment)
- 4 agents espaces verts, (tonte, tailles, désherbage, fleurissement)
- 1 électricien, (petits travaux de maintenance)
- 1 magasinier, (achats, commandes, gestion des stocks)
- 6 agents polyvalents / ATSEM chargés entre autre de l'entretien ménager des locaux (sols, meubles, jeux et matériels) et de l'aide aux repas au sein du groupe scolaire de maternelle et primaire.

En tant que manager de proximité, vous êtes régulièrement amené dans le cadre de vos missions à programmer et planifier des interventions, consulter des entreprises et fournisseurs pour des demandes de devis, analyser des offres, passer des commandes mais également gérer les éventuels conflits, accueillir de nouveaux agents et la coordination de vos équipes.

Dans ce contexte, il vous est demandé de répondre à chacune des questions suivantes en vous aidant pour certaines d'entre elles des documents joints.

DOCUMENTS :

Document n°1 : Principe de la commande publique (1 page)

Document n°2 : Fiche de poste (1 page)

Document n°3 : Fiche prévention « Démarche de prévention d'une collectivité territoriale » (2 pages)

Reproductions effectuées avec l'autorisation du CFC (20 rue des Grands Augustins – 75006 PARIS). Les documents reproduits sont des œuvres protégées et ne peuvent à nouveau être reproduits sans l'autorisation préalable du CFC

ANNEXES (A RENDRE AVEC LA COPIE) :

ANNEXE 1 : DQE – Offre n°1

ANNEXE 2 : DQE – Offre n°2

ANNEXE 3 : DQE – Offre n°3

QUESTION N°1 : SITUATION MANAGERIALE (4 points)

La secrétaire du centre technique vous informe que les agents des équipes "espaces verts" et "voirie" sont en train de se quereller à propos de leurs tâches respectives.

Les agents des espaces verts reprochent aux agents de voirie de ne pas collecter les déchets se trouvant dans les massifs de plantes et arbustes, ces derniers prétextant qu'il n'ont pas à collecter des déchets situés en dehors de la voirie.

Les deux équipes viennent à votre rencontre en exigeant une prise de position claire et ferme de votre part afin de trouver une solution à ce conflit.

- a) **Décrivez le mode opératoire que vous allez suivre pour gérer ce conflit.**
- b) **Expliquez la ou les solutions que vous proposeriez pour régler définitivement ce problème de propreté urbaine en redéfinissant les missions exactes de chacun avec des consignes claires concernant la prise en charge de la collecte de ces déchets.**

QUESTION N°2 : COMMANDE PUBLIQUE, PROCEDURE SIMPLIFIEE (3 points)

De par vos missions, vous êtes régulièrement amené à consulter des entreprises et/ou fournisseurs, soit dans le cadre de prévision de petits travaux en externe ou simplement pour assurer l'approvisionnement de vos stocks de matériels et matériaux nécessaires à l'exécution de vos travaux de régie.

Vous envisagez de procéder à l'achat de diverses fournitures pour entretenir les besoins du centre technique.

En vous aidant du **document n°1**, répondez aux questions suivantes en détaillant vos réponses.

- a) **Citez les 3 grands principes de la commande publique.**
- b) **Combien de fournisseurs allez-vous consulter sur cette affaire ?**
- c) **Si un candidat vous demande des précisions concernant certains articles figurant sur votre demande de prix, quelle attitude devez-vous adopter, (au vu des grands principes de la commande publique), et de quelle manière pensez-vous devoir lui adresser vos réponses ?**
- d) **Que signifie le terme D.Q.E dans le cadre d'une demande de devis ?**
- e) **Quels avantages y a t'il dans le cadre d'une analyse d'un D.Q.E ?**
- f) **Si un candidat modifie certains paramètres d'un DQE, l'acheteur public peut décider d'éliminer son offre. Quels sont les paramètres concernés par une telle décision ?**

QUESTION N°3 : SECURITE ET PROTECTIONS INDIVIDUELLES (3 points)

En votre qualité d'agent de maîtrise, votre rôle est de veiller à la protection et la sécurité des agents placés sous votre responsabilité.

Votre collectivité vient de procéder au recrutement d'un agent d'entretien polyvalent des écoles dont les missions principales sont précisées dans la fiche de poste jointe (**document n°2**).

Afin d'accueillir cet agent dans les meilleures conditions de sécurité, vous devez lui remettre les EPI indispensables à ces futures missions en référence à sa fiche de poste.

- a) **Indiquez à partir de quel document référence on détermine la liste des EPI à affecter à un agent en fonction de ses missions.**
- b) **A qui incombe la responsabilité de la mise en œuvre de ce document.**
- c) **Indiquez les EPI indispensables pour chaque mission déclinée sur la fiche de poste de l'agent.**

QUESTION N°4 : LA PREVENTION DANS LA COLLECTIVITE (2 points)

En vous aidant du **document n°3**, répondez aux questions suivantes :

- a) Quelles sont les obligations de l'autorité territoriale concernant les conditions de travail de ses agents ? Sur quels acteurs, en particulier, s'appuie-t-elle pour la mise en œuvre ?**
- b) Quelles missions peuvent avoir les agents de la collectivité en matière de prévention ?**
- c) Quel est le rôle du médecin de prévention ?**
- d) A quelles occasions le médecin de prévention peut-il intervenir dans la collectivité ?**

QUESTION N°5 : CONTROLE TECHNIQUE - SALLE DE SPORT (1 point)

Vous chargez un de vos agents d'accompagner le contrôleur technique venu vérifier et contrôler les matériels sportifs présents dans le gymnase communal (buts de handball, paniers de basket, corde lisse, mur d'escalade, etc..).

Ce contrôle, qui devrait durer environ 1h30, se déroulera en présence d'élèves pratiquant leur cours d'EPS.

- a) Quelles consignes donnez-vous à votre agent concernant l'occupation du plateau d'évolution durant le contrôle ?**
- b) Quel matériel mettez-vous à sa disposition pour sécuriser les élèves et permettre au technicien d'effectuer sa mission en toute sécurité ?**

QUESTION N°6 : RAPPORT CIRCONSTANCIE A L'ENCONTRE D'UN AGENT (3 points)

Lors d'une visite de chantier en présence d'un adjoint technique (électricien), vous détectez chez ce dernier une haleine particulière et suspectez une odeur d'alcool avérée.

Après lui en avoir fait la remarque avec délicatesse, vous le mettez en garde et lui rappelez la stricte interdiction de consommer des boissons alcoolisées sur le lieu du travail et durant le service conformément au règlement intérieur de la collectivité, tout en lui témoignant votre confiance pour qu'il respecte à l'avenir cette consigne.

Le lendemain, vous procédez comme d'habitude à la visite de différents chantiers en cours de réalisation et dont vous avez la charge.

En arrivant sur celui de l'adjoint technique (électricien), vous constatez de nouveau la même odeur d'alcool et que celui-ci a un comportement inhabituel.

De plus, en faisant le tour de son chantier, vous découvrez caché à l'abri des regards un pack de 10 bières dont 6 d'entre elles sont vides.

- a) Expliquez les dispositions immédiates que vous prenez face à une telle situation.**
- b) Vous établirez un rapport circonstancié à l'intention du Directeur des services techniques en respectant le formalisme d'usage.**

QUESTION N°7: ANALYSE D'OFFRE, CONTROLE ET PROCEDURE (4 points)

Dans le cadre d'un projet de commande de matériel et matériaux pour les besoins d'activités du centre technique municipal, votre magasinier vous a communiqué, ci-dessous, la liste des articles afin de vous permettre de préparer le D.Q.E de consultation.

3 Brouettes à 2 roues pleines, capacité 230 litres, charge utile 250 kg, en acier laqué
6 Poubelles de chantier en caoutchouc, capacité 90 litres
3 Brouettes de chantier roue gonflée , cuve de 120 litres en acier renforcé
4 Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 70 unités
3 Cartons de 20 rouleaux de 30 sacs à gravats ultra résistants de 50 litres, 100 % recyclé pour travaux lourds (charge maxi 15 kg)
6 Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m
4 Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur de 2,80 m x 2,07 m
Sac de paillage de lin 50 litres / palette de 60 sacs

Afin de déterminer quelle est la meilleure offre, il vous est demandé de vérifier si ces offres respectent les critères de la demande et de comparer les 3 D.Q.E joints en annexe (**Annexes 1, 2 et 3**) après application des consignes ci-dessous.

a) Renseignez directement sur chaque annexe, dans les cadres correspondants, le montant de la remise commerciale ainsi que les nouveaux montants (HT, TVA, TTC).

b) Déterminez le classement de ces 3 offres en justifiant vos choix.

Principes de la commande publique (Article L3)

Code : Commande Publique

Les principes de la commande publique

Les principes de la commande publique, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures sont les principes fondamentaux opposables à tout contrat de la commande publique, quelle que soit sa nature ou quel que soit son montant. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

La [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République rajoute au rang des principes fondamentaux à respecter, lorsqu'un contrat de la commande publique, au sens de l'article L. 2 du code de la commande publique, a pour objet, en tout ou partie, l'exécution d'un service public, les principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public

Principes issus du Code la commande publique

Article L3

Créé par [Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 – art.](#)

Les acheteurs et les autorités concédantes respectent le principe d'égalité de traitement des candidats à l'attribution d'un contrat de la commande publique. Ils mettent en œuvre les principes de liberté d'accès et de transparence des procédures, dans les conditions définies dans le présent code.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

Article L3.1

Créé par [la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, entrant en vigueur à une date fixée par décret, et au plus tard cinq ans après la promulgation de la présente loi.](#)

La commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans les conditions définies par le présent code.

Principes de laïcité et de neutralité issus de la Loi

Les principes de laïcité et de neutralité interdisent à « quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre les collectivités publiques et les particuliers » (CC, décision du 19 novembre 2004, n°2004-505 D, Traité établissant une Constitution pour l'Europe) et « [font] obstacle à ce qu'ils [les agents publics ou privés chargés d'un service public] disposent, dans le cadre du service public, du droit de manifester leurs croyances religieuses » (CE, Avis du 3 mai 2000, Mlle Marteaux, n°217017, v. également art. 25 Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la circulaire du 13 avril 2007 portant charte de la laïcité dans les services publics) .

La Cour de cassation a précisé que « les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics, y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé [...] peu important que la salariée soit ou non directement en contact avec le public » (C. Cass., 19 mars 2013, CPAM de Seine-Saint-Denis, n°12-11.690).

POSTE de "Adjoint Technique des Écoles Élémentaires"

Fiche n° 1 en date du 01/12/2019

Définition	
Titulaire du poste	
Temps de travail	100%
Métier	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
catégorie	C
Filière	Technique
Cadre d'emploi (facultatif)	
Grade	Adjoint Technique / Agent de Maîtrise
Encadrement (le cas échéant)	0
niveau de responsabilité	0
Pôle	Pôle Enfance Jeunesse Éducation – Direction de l'Éducation
Service	Service des Temps de l'enfant
Lieu d'exercice	Écoles élémentaires
Mission(s)	<ul style="list-style-type: none"> ⑩ Assure l'entretien et le nettoyage des locaux de l'école ⑩ Participe à la préparation, au service de la restauration scolaire ainsi qu'à l'encadrement des enfants sur la pause méridienne ⑩ Participe à l'animation des temps périscolaires (matin et/ou pause méridienne et/ou soir) en fonction du planning individuel
Responsable Hiérarchique	Responsable de Site Scolaire

DÉMARCHE DE PRÉVENTION D'UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE



Cette fiche prévention rassemble les éléments et connaissances incontournables nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche de prévention au sein d'une collectivité territoriale.

RAPPELS RÉGLEMENTAIRES

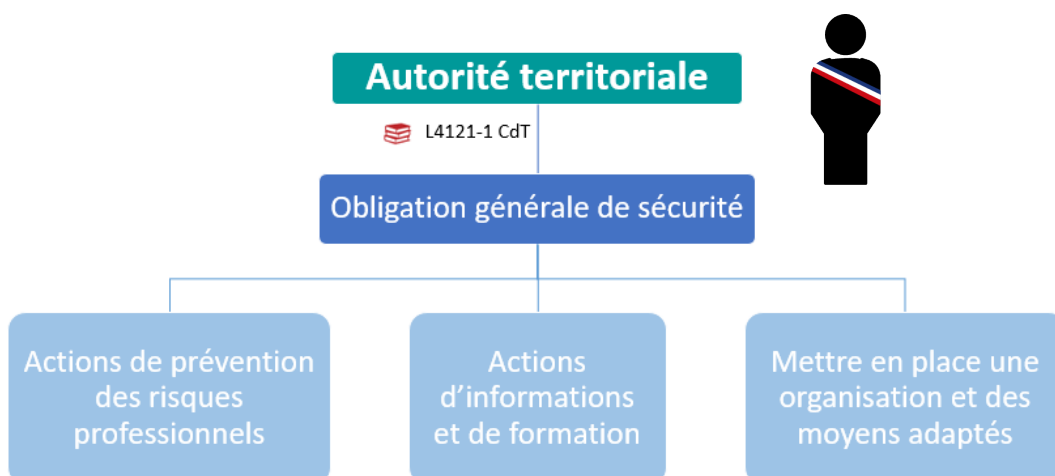
- Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale
- Décret du 5 Novembre 2001 + R4121-1 et L4121-3 du Code du Travail (Document unique)
- L.4121-1 du Code du Travail (obligations Autorité Territoriale)
- L.4121-2 du Code du Travail (principes de prévention)
- L.4122-1 du Code du Travail (obligations agent)

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive, demande à l'ensemble des collectivités territoriales, quelle que soit leur taille, de mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels : Art. 2-1 « *Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.* ».

L'article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié indique que les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité sont, sous réserve des dispositions du présent décret, celles définies au **titre de la quatrième partie du Code du Travail** relative à la santé et à la sécurité au travail et par les décrets pris pour son application : Art L4121-1 « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.* »

LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



BUT :

- 1- Préserver la santé et la sécurité des agents
- 2- Améliorer les conditions de travail
- 3- Tendre vers le bien-être au travail

COMMENT :

En appliquant les 9 principes de la prévention

LES PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION

La démarche de prévention se décline de la manière suivante selon les **9 principes généraux de prévention** (L.4121-2 du Code du Travail) :

- 1- **Éviter les risques** => supprimer le danger ou l'exposition au danger
- 2- **Évaluer les risques** => apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque afin de prioriser les actions de prévention à mener
- 3- **Combattre les risques à la source** => intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires
- 4- **Adapter le travail à l'Homme** => en tenant compte des différences interindividuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé
- 5- **Tenir compte de l'évolution de la technique** => adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles
- 6- **Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins** => éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres
- 7- **Planifier la prévention** => en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement
- 8- **Donner la priorité aux mesures de protection collective** => n'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes
- 9- **Donner les instructions appropriées aux salariés** => former et informer les salariés afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention



[Accéder à l'affiche](#)

Le document unique, clé de voûte d'une démarche de prévention, permet de retranscrire par écrit ces 9 principes.

LES ACTEURS INTERNES DE LA PRÉVENTION

La prévention est une composante essentielle d'une collectivité territoriale. Elle ne peut être optionnelle. L'Autorité Territoriale (AT) (et par déclinaison la ligne encadrante) a une **obligation de moyens et de résultats**.

Exemple : L'AT fournit un EPI. Par conséquent, l'AT se doit de vérifier si cet EPI est bien porté par l'agent.*

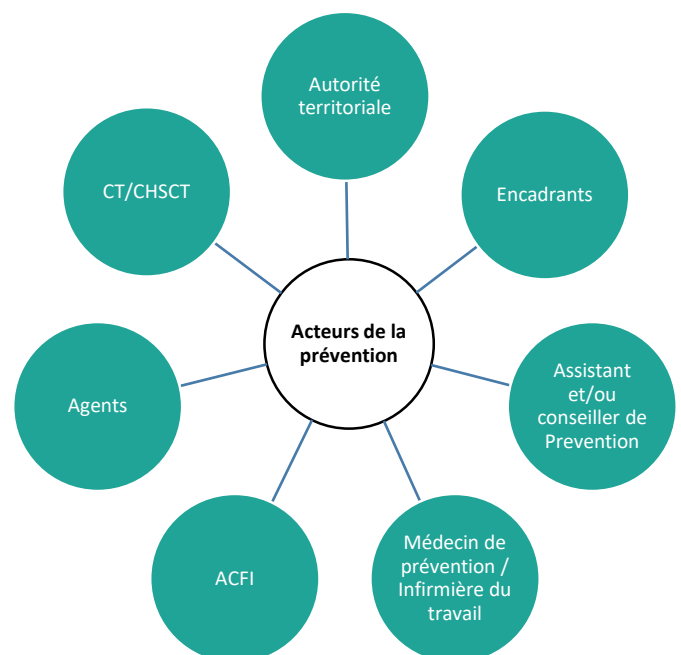
A cela s'ajoute, également **la responsabilité de chaque agent** qui doit prendre soin de sa santé, de sa sécurité et de celles des autres personnes concernées par ses actes ou omissions (L.4122-1 du Code du Travail).



Ne pas oublier que les clés essentielles de la réussite d'une démarche de prévention sont :

- 1 – La communication
- 2 – La transversalité
- 3 – La traçabilité

Une collectivité dispose de différents référents en matière de santé et sécurité au travail :



*EPI= Equipement de protection Individuelle

ANNEXE N ° 1

D.Q.E

Candidature : OFFRE N°1

DESCRIPTIF	u	quant	p.u HT	Prix total HT
Brouettes à 2 roues pleines, capacité 230 litres, charge utile 250 kg, en acier laqué	U	3	340,00 €	1 020,00 €
Poubelles de chantier en caoutchouc, capacité 90 litres	U	6	54,42 €	326,52 €
Brouettes de chantier roue gonflée , cuve de 120 litres en acier renforcé	U	3	196,20 €	588,60 €
Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 70 unités	palette	4	83,30 €	333,20 €
Cartons de 20 rouleaux de 30 sacs à gravats ultra résistants de 50 litres, 100 % recyclé pour travaux lourds (charge maxi 15 kg)	carton	3	244,10 €	732,30 €
Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m	U	6	175,00 €	1 050,00 €
Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur de 2,80 m x 2,07 m	U	4	122,12 €	488,48 €
Sac de paillage de lin 50 litres / palette de 60 sacs	palette	2	597,44 €	1 194,88 €

PRIX TOTAL H T	5 733,98 €
TVA 20 %	1 146,79 €
PRIX TOTAL TTC	6 880,77 €

REMISE COMMERCIALE DE 5% (SUR LE MONTANT HT) SI CONFIRMATION DE COMMANDE

Montant de la remise	
PRIX TOTAL HT après remise de 5%	
TVA 20 %	
PRIX TOTAL TTC remisé	

ANNEXE N° 2

D.Q.E

Candidature : OFFRE N° 2

DESCRIPTIF	u	quant	p.u HT	Prix total HT
Brouettes à 2 roues pleines, capacité 230 litres, charge utile 250 kg, en acier laqué	U	3	372,10 €	1 116,30 €
Poubelles de chantier en caoutchouc, capacité 90 litres	U	6	48,17 €	289,02 €
Brouettes de chantier roue gonflée , cuve de 120 litres en acier renforcé	U	3	212,55 €	637,65 €
Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 70 unités	palette	4	78,11 €	312,44 €
Cartons de 20 rouleaux de 30 sacs à gravats ultra résistants de 50 litres, 100 % recyclé pour travaux lourds (charge maxi 15 kg)	carton	3	220,16 €	660,48 €
Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m	U	6	186,20 €	1 117,20 €
Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur de 2,80 m x 2,07 m	U	4	133,10 €	532,40 €
Sac de paillage de lin 50 litres / palette de 60 sacs	palette	2	528,00 €	1 056,00 €

PRIX TOTAL H T	5 721,49 €
TVA 20 %	1 144,29 €
PRIX TOTAL TTC	6 865,78 €

REMISE COMMERCIALE DE 7% (SUR MONTANT HT) SI CONFIRMATION DE COMMANDE

Montant de la remise	
PRIX TOTAL HT après remise de 7%	
TVA 20 %	
PRIX TOTAL TTC remisé	

ANNEXE N°3

D.Q.E

Candidature : OFFRE N° 3

DESCRIPTIF	u	quant	p.u HT	Prix total HT
Brouette à 2 roues pleines, capacité 190 litres , charge utile 200 kg, en acier laqué	U	3	280,10 €	840,30 €
Poubelles de chantier en PVC capacité 70 litres	U	6	38,20 €	229,20 €
Brouette de chantier roue gonflée, cuve de 120 litres en polypropylène	U	3	177,20 €	531,60 €
Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 60 unités	palette	4	66,10 €	264,40 €
Cartons de 15 rouleaux de 25 sacs à gravats ultra résistant de 40 litres , 100 % recyclé pour travaux lourds (charge maxi 10 kg)	carton	3	244,10 €	732,30 €
Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m	U	6	199,00 €	1 194,00 €
Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur 2,80 m x 1,22 m	U	4	111,30 €	445,20 €
Sac de paillage de lin 40 litres / palette de 70 sacs	palette	2	597,44 €	1 194,88 €

PRIX TOTAL H T	5 431,88 €
TVA 20 %	1 086,37 €
PRIX TOTAL TTC	6 518,25 €

REMISE COMMERCIALE DE 10 % (SUR MONTANT HT) SI CONFIRMATION DE COMMANDE

Montant de la remise	
PRIX TOTAL HT après remise de 10%	
TVA 20 %	
PRIX TOTAL TTC remisé	



EXAMEN PROFESSIONNEL D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL

SESSION 2023

CAS PRATIQUE

INDICATIONS DE CORRECTION

CONTEXTE :

Vous êtes agent de maîtrise au sein des services techniques municipaux d'une collectivité de 6500 habitants sur un poste de responsable d'une équipe pluridisciplinaire, composée de :

- 3 agents de polyvalence en voirie, (petits travaux et propreté urbaine)
- 3 agents polyvalents, (corps d'états bâtiment)
- 4 agents espaces verts, (tonte, tailles, désherbage, fleurissement)
- 1 électricien, (petits travaux de maintenance)
- 1 magasinier, (achats, commandes, gestion des stocks)
- 6 agents polyvalents / ATSEM chargés entre autre de l'entretien ménager des locaux (sols, meubles, jeux et matériels) et de l'aide aux repas au sein du groupe scolaire de maternelle et primaire.

En tant que manager de proximité, vous êtes régulièrement amené dans le cadre de vos missions à programmer et planifier des interventions, consulter des entreprises et fournisseurs pour des demandes de devis, analyser des offres, passer des commandes mais également gérer les éventuels conflits, accueillir de nouveaux agents et la coordination de vos équipes.

Dans ce contexte, il vous est demandé de répondre à chacune des questions suivantes en vous aidant pour certaines d'entre elles des documents joints.

QUESTION 1 : SITUATION MANAGERIALE (4 points)

La secrétaire du centre technique vous informe que les agents des équipes "espaces verts" et "voirie" sont en train de se quereller à propos de leurs tâches respectives.

Les agents des espaces verts reprochent aux agents de voirie de ne pas collecter les déchets se trouvant dans les massifs de plantes et arbustes, ces derniers prétextant qu'il n'ont pas à collecter des déchets situés en dehors de la voirie.

Les deux équipes viennent à votre rencontre en exigeant une prise de position claire et ferme de votre part afin de trouver une solution à ce conflit.

a) Décrivez le mode opératoire que vous allez suivre pour gérer ce conflit.

En premier lieu, il convient de ramener le calme. Ensuite, il conviendra de :

- rencontrer chaque équipe individuellement pour les inviter à s'exprimer afin de vérifier sur quoi repose le contenu de leur mission, (consignes et/ou habitudes)
- prendre des notes afin de pouvoir recouper les informations et faire apparaître d'éventuelles contradictions.
- informer par messagerie sa hiérarchie de l'incident et des mesures correctrices que vous entendez mettre en œuvre.

b) Expliquez la ou les solutions que vous proposeriez pour régler ce problème de propreté urbaine en redéfinissant les missions exactes de chacun avec des consignes claires concernant la prise en charge de la collecte de ces déchets.

Dans ce cas de figure, deux solutions peuvent être proposées.

1) Responsabiliser chaque équipe dans la collecte des déchets situés sur son espace respectif : parcs, jardins, bois, massifs arbustifs et fleuris pour l'équipe espaces verts ; et voiries, chemins, allées, aires de jeux, domaine public...) pour l'équipe voirie, en évoquant le souhait d'une répartition des tâches ingrates de façon équitable.

2) Affecter la mission de collecte de déchets à l'équipe des agents de voirie, quel que soit le secteur concerné, en évoquant la logique qui veut que la collecte de déchets se rattache à une mission et une compétence de service voirie et non à une situation géographique.

QUESTION 2 : COMMANDE PUBLIQUE, PROCEDURE SIMPLIFIEE (3 points) :

De par vos missions, vous êtes régulièrement amené à consulter des entreprises et/ou fournisseurs, soit dans le cadre de prévision de petits travaux en externe ou simplement pour assurer l'approvisionnement de vos stocks de matériels et matériaux nécessaires à l'exécution de vos travaux de régie.

Vous envisagez de procéder à l'achat de diverses fournitures pour entretenir les besoins du centre technique.

En vous aidant du **document n°1**, répondez aux questions suivantes en détaillant vos réponses.

a) Citez les 3 grands principes de la commande publique

- Liberté d'accès à la commande publique
- Égalité de traitement des candidats
- Transparence des procédures

b) Combien de fournisseurs allez-vous consulter sur cette affaire ?

Même lorsqu'il s'agit d'un faible montant, il est d'usage de demander des devis auprès d'au moins 3 fournisseurs.

c) Si un candidat vous demande des précisions concernant certains articles figurant sur votre demande de prix, quelle attitude devez-vous adopter, (au vu des grands principes de la commande publique), et de quelle manière pensez-vous devoir lui adresser vos réponses ?

En vertu des principes d'égalité de traitement et de transparence, les questions et demandes de précisions posées par un candidat pendant le délai de réponse avant retour des offres doivent être uniquement formulées par écrit ou par mail et transmises à l'ensemble des candidats consultés.

d) Que signifie le terme D.Q.E dans le cadre d'une demande de devis ?

Le terme D.Q.E signifie Descriptif / Quantitatif / Estimatif, c'est le document sur lequel l'acheteur public décline et impose ses besoins avec précision auprès du candidat.

e) Quels avantages y a t'il dans le cadre d'une analyse d'un D.Q.E ?

Avantage d'obtenir un devis précis respectant les attentes de l'acheteur public en terme de description des articles, du conditionnement des articles et de la quantité demandée.

Avantage de pouvoir comparer des devis avec des paramètres identiques.

Avantage d'une analyse simplifiée et rapide.

f) Si un candidat modifie certains paramètres d'un DQE, l'acheteur public peut décider d'éliminer son offre. Quels sont les paramètres concernés par une telle décision ?

Toute modification portée par un candidat sur le D.Q.E de consultation, concernant le descriptif, le conditionnement, les quantités, donne la possibilité à l'acheteur public d'éliminer légalement son offre.

QUESTION N°3 : SECURITE ET PROTECTIONS INDIVIDUELLES (3 points)

En votre qualité d'agent de maîtrise, votre rôle est de veiller à la protection et la sécurité des agents placés sous votre responsabilité.

Votre collectivité vient de procéder au recrutement d'un agent d'entretien polyvalent des écoles dont les missions principales sont précisées dans la fiche de poste jointe (**document n°2**).

Afin d'accueillir cet agent dans les meilleures conditions de sécurité, vous devez lui remettre les EPI indispensables à ces futures missions en référence à sa fiche de poste.

a) Indiquez à partir de quel document référence on détermine la liste des EPI à affecter à un agent en fonction de ses missions.

Ce document s'appelle DUERP, Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels.

b) A qui incombe la responsabilité de la mise en œuvre de ce document ?

L'employeur est seul responsable de l'élaboration de ce document même s'il en confie la réalisation à un chargé de sécurité ou à toute autre personne qu'il estime compétente pour le faire.

c) Déclinez les EPI indispensables pour chaque mission déclinée sur la fiche de poste de l'agent.

EPI pour l'entretien des locaux :

- Chaussures de sécurité anti dérapantes
- Blouse de travail à manches longues
- Gants contre les risques chimiques

EPI pour le service de restauration scolaire :

- Chaussures ou sabots anti-dérapants
- Blouse blanche spécifique pour le service en cuisine
- Coiffe (calot ou charlotte)
- Gilet anti-froid si intervention dans les frigos

EPI pour le temps d'animation périscolaire : (récréations)

- Equipement contre le froid (gants, parkas, chaussures chaudes)

QUESTION N°4 : LA PREVENTION DANS LA COLLECTIVITE (2 points)

En vous aidant du **document n°3**, répondez aux questions suivantes :

a) Quelles sont les obligations de l'autorité territoriale concernant les conditions de travail de ses agents ? Sur quels acteurs, en particulier, s'appuie-t-elle pour la mise en œuvre ?

L'autorité doit organiser les actions de prévention et veiller à leur mise en œuvre en faisant appel aux assistants ou conseillers de prévention.

b) Quelles missions peuvent avoir les agents de la collectivité en matière de prévention ?

- Ils doivent assurer leur propre sécurité
- Ils doivent informer leur hiérarchie de tout problème sur le terrain
- Ils ont la possibilité d'être élu au sein du CHSCT comme représentant du personnel

c) Quel est le rôle du médecin de prévention ?

Afin d'éviter toute altération de la santé des agents de la collectivité, il doit faire bénéficier chaque agent d'une surveillance médicale appropriée.

d) A quelles occasions le médecin de prévention peut-il intervenir dans la collectivité ?

Visite d'embauche / visite médicale obligatoire / reprise du travail d'un agent après un arrêt prolongé / examens d'aptitude / vaccinations / visites d'analyse des lieux et postes de travail

QUESTION N°5 : CONTROLE TECHNIQUE - SALLE DE SPORT (1 point)

Vous chargez un de vos agents d'accompagner le contrôleur technique venu vérifier et contrôler les matériels sportifs présents dans le gymnase communal (buts de handball, paniers de basket, corde lisse, mur d'escalade etc...)

Ce contrôle, qui devrait durer environ 1h30, se déroulera en présence d'élèves pratiquants leur cours d'EPS.

a) Quelles consignes donnez-vous à votre agent concernant l'occupation du plateau d'évolution durant le contrôle?

Se présenter à l'entrée du gymnase auprès des responsables et utilisateurs.

Informers les enseignants et élèves sur le déroulement opératoire de la mission.

b) Quel matériel mettez-vous à sa disposition pour canaliser et sécuriser les élèves et permettre au technicien d'effectuer sa mission en toute sécurité ?

- Rubalise et petits cônes de chantier

- localiser et baliser des zones d'intervention au fur et à mesure du déplacement du technicien pour ne pas gêner la séance d'EPS et assurer la sécurité sur le site.

QUESTION N°6 : RAPPORT CIRCONSTANCIE A L'ENCONTRE D'UN AGENT (3 points)

Lors d'une visite de chantier en présence d'un adjoint technique (électricien), vous détectez chez ce dernier une haleine particulière et suspectez une odeur d'alcool avérée.

Après lui en avoir fait la remarque avec délicatesse, vous le mettez en garde et lui rappelez la stricte interdiction de consommer des boissons alcoolisées sur le lieu du travail et durant le service conformément au règlement intérieur de la collectivité, tout en lui témoignant votre confiance pour qu'il respecte à l'avenir cette consigne.

Le lendemain, vous procédez comme d'habitude à la visite de différents chantiers en cours de réalisation et dont vous avez la charge.

En arrivant sur celui de l'adjoint technique (électricien), vous constatez de nouveau la même odeur d'alcool et que celui-ci a un comportement inhabituel.

De plus, en faisant le tour de son chantier, vous découvrez caché à l'abri des regards un pack de 10 bières dont 6 d'entre elles sont vides.

a) Expliquez les dispositions immédiates que vous prenez face à une telle situation.

- Faire cesser toute activité à l'agent

- faire ranger son matériel et rapatrier son véhicule de service

- le ramener à votre bureau pour faire le point sur la situation

- lui rappeler votre précédent rappel concernant la consommation d'alcool au travail

- L'informer du rapport que vous comptez faire à votre hiérarchie sur cet incident

b) Vous établirez un rapport circonstancié à l'intention du Directeur des services techniques en respectant le formalisme d'usage.

- Format du timbre : émetteur, destinataire, date, objet.

- Historique (il situe l'événement), le jour, le lieu l'heure des faits, les éventuels témoins.

- Le constat (il relate les faits)

- Les conséquences (sur l'équipe, le service, la hiérarchie, la sécurité, le travail ...)

- La conclusion (ce que vous attendez des suites à donner par l'autorité à l'encontre de l'agent).

QUESTION N°7 : ANALYSE D'OFFRE, CONTROLE ET PROCEDURE (4 points)

Dans le cadre d'un projet de commande de matériel et matériaux pour les besoins d'activités du centre technique municipal, votre magasinier vous en adresse une liste détaillée afin que vous puissiez préparer le D.Q.E de consultation.

3 Brouettes à 2 roues pleines, capacité 230 litres, charge utile 250 kg, en acier laqué
6 Poubelles de chantier en caoutchouc, capacité 90 litres
3 Brouettes de chantier roue gonflée , cuve de 120 litres en acier renforcé
4 Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 70 unités
3 Cartons de 20 rouleaux de 30 sacs à gravats ultra résistants de 50 litres, 100 % recyclé pour travaux lourds (charge maxi 15 kg)
6 Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m
4 Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur de 2,80 m x 2,07 m
Sac de paillage de lin 50 litres / palette de 60 sacs

Afin de déterminer quelle est la meilleure offre, il vous est demandé de vérifier si ces offres respectent les critères de la demande et de comparer les 3 D.Q.E joints en annexe (**Annexes 1, 2 et 3**) après application des consignes ci-dessous.

a) Renseignez directement sur chaque annexe, dans les cadres correspondants, le montant de la remise commerciale ainsi que les nouveaux montants (HT, TVA, TTC).

Voir annexes corrigées

b) Déterminez le classement des offres en justifiant vos choix.

offre n° 2 :

Cette offre est classée en première position :

Elle respecte le D.Q.E en tout point pour un montant de : 5.320,99 € HT, soit 6.385,18 € TTC

offre n°1 :

Cette offre est classée en seconde position :

Elle respecte le D.Q.E en tout point pour un montant de : 5.447,29 € HT, soit 6.536,74 € TTC

Offre n°3 :

Cette offre est jugée irrecevable :

Bien que financièrement plus avantageuse que les offres concurrentes pour un montant de :

4.888,70 € HT soit 5.866,44 € TTC, elle ne respecte pas le D.Q.E en modifiant la qualité de certains articles, leur particularité technique et/ou leur conditionnement et ne doit donc pas être retenue.

ANNEXE N ° 1

INDICATIONS DE CORRECTION

D.Q.E

Candidature : OFFRE N°1

DESCRIPTIF	u	quant	p.u HT	Prix total HT
Brouettes à 2 roues pleines, capacité 230 litres, charge utile 250 kg, en acier laqué	U	3	340,00 €	1 020,00 €
Poubelles de chantier en caoutchouc, capacité 90 litres	U	6	54,42 €	326,52 €
Brouettes de chantier roue gonflée , cuve de 120 litres en acier renforcé	U	3	196,20 €	588,60 €
Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 70 unités	palette	4	83,30 €	333,20 €
Cartons de 20 rouleaux de 30 sacs à gravats ultra résistants de 50 litres, 100 % recyclé pour travaux lourds (charge maxi 15 kg)	carton	3	244,10 €	732,30 €
Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m	U	6	175,00 €	1 050,00 €
Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur de 2,80 m x 2,07 m	U	4	122,12 €	488,48 €
Sac de paillage de lin 50 litres / palette de 60 sacs	palette	2	597,44 €	1 194,88 €

PRIX TOTAL H T	5 733,98 €
TVA 20 %	1 146,79 €
PRIX TOTAL TTC	6 880,77 €

REMISE COMMERCIALE DE 5% (SUR LE MONTANT HT) SI CONFIRMATION DE COMMANDE

Montant de la remise	286,69 €
PRIX TOTAL HT après remise de 5%	5 447,29 €
TVA 20 %	1 089,45 €
PRIX TOTAL TTC remisé	6 536,74 €

ANNEXE N° 2

INDICATIONS DE DIRECTION

D.Q.E

Candidature : OFFRE N° 2

DESCRIPTIF	u	quant	p.u HT	Prix total HT
Brouettes à 2 roues pleines, capacité 230 litres, charge utile 250 kg, en acier laqué	U	3	372,10 €	1 116,30 €
Poubelles de chantier en caoutchouc, capacité 90 litres	U	6	48,17 €	289,02 €
Brouettes de chantier roue gonflée , cuve de 120 litres en acier renforcé	U	3	212,55 €	637,65 €
Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 70 unités	palette	4	78,11 €	312,44 €
Cartons de 20 rouleaux de 30 sacs à gravats ultra résistants de 50 litres, 100 % recyclé pour travaux lourds (charge maxi 15 kg)	carton	3	220,16 €	660,48 €
Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m	U	6	186,20 €	1 117,20 €
Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur de 2,80 m x 2,07 m	U	4	133,10 €	532,40 €
Sac de paillage de lin 50 litres / palette de 60 sacs	palette	2	528,00 €	1 056,00 €

PRIX TOTAL H T	5 721,49 €
TVA 20 %	1 144,29 €
PRIX TOTAL TTC	6 865,78 €

REMISE COMMERCIALE DE 7% (SUR MONTANT HT) SI CONFIRMATION DE COMMANDE

Montant de la remise	400,50 €
PRIX TOTAL HT après remise de 7%	5 320,99 €
TVA 20 %	1 064,19 €
PRIX TOTAL TTC remisé	6 385,18 €

ANNEXE N ° 3

INDICATIONS DE CORRECTION

D.Q.E

Candidature : OFFRE N° 3

DESCRIPTIF	u	quant	p.u HT	Prix total HT
Brouette à 2 roues pleines, capacité 190 litres , charge utile 200 kg, en acier laqué	U	3	280,10 €	840,30 €
Poubelles de chantier en PVC capacité 70 litres	U	6	38,20 €	229,20 €
Brouette de chantier roue gonflée, cuve de 120 litres en polypropylène	U	3	177,20 €	531,60 €
Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 60 unités	palette	4	66,10 €	264,40 €
Cartons de 15 rouleaux de 25 sacs à gravats ultra résistant de 40 litres , 100 % recyclé pour travaux lourds (charge maxi 10 kg)	carton	3	244,10 €	732,30 €
Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m	U	6	199,00 €	1 194,00 €
Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur 2,80 m x 1,22 m	U	4	111,30 €	445,20 €
Sac de paillage de lin 40 litres / palette de 70 sacs	palette	2	597,44 €	1 194,88 €

PRIX TOTAL H T	5 431,88 €
TVA 20 %	1 086,37 €
PRIX TOTAL TTC	6 518,25 €

REMISE COMMERCIALE DE 10 % (SUR MONTANT HT) SI CONFIRMATION DE COMMANDE

Montant de la remise	543,18 €
PRIX TOTAL HT après remise de 10%	4 888,70 €
TVA 20 %	977,74 €
PRIX TOTAL TTC remisé	5 866,44

OFFRE JUGEE IRRECEVABLE NE RESPECTANT PAS LES CRITERES DEMANDES DANS LE DESCRIPTIF (MODIFICATIONS QUALITATIVES ET CONDITIONNEMENTS QUANTITATIFS)